

Toulouse, le 17 décembre 2020

Chères et chers collègues,
Chères et chers étudiants,

Depuis la circulaire du 30 octobre de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, l'Université a basculé en enseignement à distance, maintenu les TP pour lesquels nous avons obtenu l'autorisation du rectorat, et choisi de favoriser les évaluations en présentiel. Toutes les composantes de l'Université se sont, et restent, mobilisées pour offrir les meilleures conditions d'étude possibles à nos étudiantes et étudiants et pour organiser au mieux les examens.

Des sessions de rattrapage ou de substitution, à l'exclusion des évaluations des PASS et du concours PACES, doivent être organisées pour les étudiants devant rester en isolement ou en quarantaine car cas Covid, cas contact ou cas possibles. Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale. Ces sessions doivent être prévues dans un délai compris entre 14 jours et deux mois après la première session.

Suite aux annonces faites par le Président de la République le mardi 24 Novembre 2020 sur le contexte sanitaire, et en dépit de l'engagement de la communauté universitaire pour permettre un retour progressif de l'enseignement en présentiel dès le mois de janvier 2021, nous sommes dans l'attente de consignes ou directives claires de la part de notre tutelle pour organiser la reprise. Cette incertitude et l'évolution de la situation sanitaire nous incitent à envisager le démarrage du second semestre en maintenant les conditions d'enseignement et d'examens mis en place depuis le 30 Octobre : l'ensemble des cours et des travaux dirigés seront donnés à distance. Seuls certains travaux pratiques nécessitant l'utilisation de matériel spécifique et ne pouvant pas être dispensés à distance seront maintenus sur le campus, en respectant des contraintes sanitaires renforcées. Chaque composante préviendra les étudiants concernés par ces TP.

Les éléments de contexte qui nous amènent à prendre ces mesures sont susceptibles d'évolution suivant les consignes ministérielles que nous pourrions recevoir et que nous partagerons immédiatement avec vous.

Nous mettons tout en œuvre pour garantir la santé des personnels, des étudiantes et des étudiants, tout comme leur réussite. Je vous remercie encore pour votre compréhension et votre engagement tout au long de cette année particulièrement éprouvante.

Très sincèrement, je vous souhaite une aussi bonne fin d'année que possible, bons examens,

Jean-Marc Broto
Président de l'université